

Direction : Direction des Ressources Humaines

Personnel

REF : DRH2006019

Signataire :

OBJET :Personnel communal : direction prévention et sécurité : création d'un emploi aidé : Correspondant justice - ville.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code du travail,

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale comportant en son titre premier, intitulé « mobilisation pour l'emploi », une refonte des dispositifs des contrats aidés,

Vu la séance du comité technique paritaire du 29 juin 2006,

Vu le budget communal,

Question reportée

DELIBERE :

Pour le Maire

L'adjoint délégué